

Analyse critique des principaux risques des IMF en RDC : Identification et Thérapeutiques

Analysis of the main risks of MFI in DRC: Identification and Therapeutics

KUDIAKUBANZA KATEMBO Aimé

Chercheur au Centre de Coordination des Recherches et de Documentation en Sciences Sociales Desservant l'Afrique Sub-saharienne (CERDAS) et Apprenant au Programme de Troisième Cycle/Diplôme d'Etudes Approfondies Université de Kinshasa / Faculté des Sciences Economiques et de Gestion.

aimkudiakubanza@googlemail.com

BUNANI MWANGA Prince

Chercheur au Centre de Coordination des Recherches et de Documentation en Sciences Sociales Desservant l'Afrique Sub-saharienne (CERDAS) et Maître Avocat.

/bunaniprince@yahoo.fr

MULUMBA MULUMBA Johnny

Chercheur au Centre de Coordination des Recherches et de Documentation en Sciences Sociales Desservant l'Afrique Sub-saharienne (CERDAS), université de Kinshasa.

mulumbajohny2@gmail.com

MUTOMBO KASONGO Micheline

Chercheuse au Centre de Coordination des Recherches et de Documentation en Sciences Sociales Desservant l'Afrique Sub-saharienne (CERDAS) et Apprenante DEA au Département des Relations Internationales, à la Faculté des Sciences Sociales Administratives et Politiques (FSSAP).

michkamutombo133@gmail.com

ISSEKAMA LUKOLI Guel'or

Chercheur au Centre de Coordination des Recherches et de la Documentation en Sciences Sociales desservant l'Afrique Subsaharienne (CERDAS), Université de Kinshasa.

agissekama@yahoo.fr

BLOCK AGOLU MASSANGA Gaby

Chercheur au Centre de Coordination des Recherches et de la Documentation en Sciences Sociales desservant l'Afrique Subsaharienne (CERDAS), Université de Kinshasa.

Date de soumission : 23/06/2023

Date d'acceptation : 09/10/2023

Pour citer cet article :

KUDIAKUBANZA KATEMBO A. & al. (2023) « Analyse critique des principaux risques des IMF en RDC : Identification et Thérapeutiques », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 6 : Numéro 4 » pp : 78 - 106

Résumé

Le microcrédit est considéré actuellement par bon nombre de chercheurs comme un instrument de réduction de la pauvreté en faveur des populations démunies exclues du système classique, et pourtant dotées des capacités productives et créatives capables de mobiliser l'épargne, d'octroyer les crédits et de procurer les services de paiement dans un environnement émaillé des risques encourus par les institutions financières, mais aussi par les demandeurs ou débiteurs qui sont des agents économiques.

En RDC, les IMF sont devenues des véritables institutions qui, du fait de leurs activités de prêt financier, encourent des risques qui doivent être gérés et planifiés en vue de développer et d'accroître leur capacité financière en se basant particulièrement aux textes légaux et aux instructions de la Banque Centrale du Congo (BCC).

Cette étude a pour objectif principal d'identifier parmi les principaux risques auxquels font face les IMF ainsi que les causes étant à la base des cas récurrents de non remboursement de crédits et de proposer, des solutions thérapeutiques.

Pour y arriver, nous avons fait recours aux méthodes statistique et analytique. Quant à la technique utilisée, nous avons fait recours à l'analyse documentaire.

Mots clés : Analyse ; Risque ; IMF ; Identification ; Thérapeutique.

Abstract

Microcredit is currently considered by many researchers to be an instrument for reducing poverty among poor people who are excluded from the traditional system, yet have the productive and creative capacity to mobilise savings, grant loans and provide payment services in an environment fraught with risks for financial institutions, but also for applicants or debtors who are economic agents.

In the DRC, MFIs have become veritable institutions which, by virtue of their financial lending activities, incur risks that must be managed and planned with a view to developing and increasing their financial capacity, based in particular on legal texts and instructions from the Central Bank of Congo (BCC).

The main objective of this study is to identify the main risks faced by MFIs, as well as the causes underlying recurrent cases of non-repayment of loans, and to propose therapeutic solutions.

To achieve this, we used statistical and analytical methods. As for the technique used, we resorted to documentary analysis.

Key words: Analysis; Risk; MFI; Identification; Therapeutics.

Introduction

Au jour d'aujourd'hui, on parle de microcrédit dans le monde des affaires comme une innovation dans le secteur de la finance ayant permis aux populations pauvres, dotées des capacités productives et créatives longtemps exclus du système financier classique, de pouvoir accéder au financement et devenir des agents actifs dans une économie en développement.

En effet, le développement ne peut donc en aucune manière être possible sans recourir au véritable système financier cohérent et capable de mobiliser l'épargne, d'octroyer les crédits et de procurer les services de paiement dans un environnement émaillé des risques à la fois par les institutions financières, mais aussi pour les demandeurs ou débiteurs qui sont des agents économiques.

Le système financier est constitué des institutions financières bancaires et non bancaires, qui sont les éléments moteurs et stimulants de qualité pour soutenir la politique de financement de l'économie et résoudre le problème du développement économique à la base. Elles interviennent partout dans le système économique et se confirment comme maillon du système financier dans une économie (Kinzozi V.P., 2000).

La microfinance est apparue comme un outil de développement plus adapté fréquemment et rentable pour l'IMF que la Banque Classique si du moins, les parties prenantes s'y investissent en respectant les principaux piliers de la performance organisationnelle (Matabisi L.N., 2011). En effet, le système financier moderne se perçoit comme un instrument pouvant permettre à un pauvre, qui faute de moyens ni de garanties, incapable nonobstant son immense volonté et esprit de créativité, d'entreprendre une activité réussissable de lui transformer en un micro entrepreneur, créateur de multiples Activités Génératrices des Revenus dans un horizon temporel clairement défini.

En RDC, les structures de microfinance sont devenues des véritables institutions de prêt qui, du fait de leurs activités d'intermédiation financière, encourent des risques qui doivent être encadrés pour garantir le développement et l'accroissement de leurs activités. La RDC présente la particularité de disposer de deux textes légaux et d'une instruction de la Banque Centrale du Congo (BCC) pour la régulation du secteur de microfinance ; hormis les dispositions du Décret du 24 mars 1956 relatif aux coopératives indigènes. Il s'avère que lors de l'élaboration de ce texte législatif, les IMF n'avaient pas encore vu le jour en RDC car les premières d'entre elles se sont implantées dans les années 1970 (RDC, loi n°002/2002 du 02 février 2002).

Dans le cadre de ses réformes économiques et financières, l'Etat Congolais avait décidé de reformer le secteur de microfinance. Cette réforme visait notamment la mise en place d'un cadre légal spécifique suffisamment clair, flexible, innovant et structurel pouvant permettre le développement, la professionnalisation et l'assainissement du secteur de la microfinance et surtout favoriser la bancarisation de masses (RDC, loi N°11/020 du 15 septembre 2011). Le souci serait celui de pourvoir des services financiers d'épargne et/ou de crédit au bénéfice des populations vulnérables afin de permettre à ces dernières de franchir les barrières de l'exclusion et d'améliorer de manière significative leur qualité de vie et d'inciter le pays au développement.

En effet, face à ces différents troubles les IMF sont de plus en plus menacées par une multitude de risques qui peuvent nuire à leur activité et à leur position sur le marché financier, l'environnement bancaire est devenu très instable et très occasionne face aux différentes fluctuations de la sphère monétaire (Nkashama C. B., 2015). C'est très évidentes que les IMF ne peuvent pas éliminer tous les risques auxquels elles sont exposées, avec un processus efficace de gestion des risques, elles peuvent et doivent réduire de façon significative leur pression (Nkashama C. B., op.cit.). Toute IMF est occasionnée aux risques tels que décrits dans les pages précédents.

La répartition des crédits est toutefois, génératrice d'une multitude de risques déterminés soit, par la qualité de l'emprunteur, soit, par le changement des marchés monétaires et financiers, des banques, suite aux fluctuations des taux d'intérêts. Ce qui rend le risque de crédit, de dettes qu'il acquises comme étant de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur sur un engagement de remboursement (.....).

Notre argumentaire propose de relever et d'analyser les principaux risques auxquels les IMF à Kinshasa font face dans l'exercice quotidien de leurs activités. Elle tente de répondre aux questions ci-après : Quelles sont les principales causes qui sont à la base des cas récurrents de non remboursement de crédit au sein des IMF de Kinshasa ? Quels sont les principaux risques auxquels font face les IMF en RDC en général, leur incidence sur la performance des IMF surtout sur celles de Kinshasa en particulier ? Quels sont les axes stratégiques (pistes de solutions) pour une gestion optimale des risques dans les IMF en RDC et particulièrement dans celles de Kinshasa ?

Ainsi, l'objectif principal de cet article est d'identifier les principaux risques auxquels font face les IMF en RDC en général et Kinshasa en particulier ainsi que les causes étant à la base

des cas récurrents de non remboursement de crédits dans ces institutions en vue d'éventuelles propositions thérapeutiques. Spécifiquement, cet article vise à :

- ❖ Apprécier la qualité du processus de gestion du risque de crédit dans les IMF en RDC ;
- ❖ Proposer quelques axes stratégiques susceptibles d'améliorer les conditions d'octroi de crédits réduisant au plus grand minimum possible les risques de non remboursement au sein des IMF en RDC en général et celles de Kinshasa en particulier.

Hormis l'introduction et la conclusion, le présent article comprend quatre points. Le premier point est consacré à la revue de la littérature. Les hypothèses de la recherche sont présentées au point 2. Le troisième point est axé sur la méthodologie de la recherche et enfin, le dernier point parle de l'analyse sur les principaux risques des IMF en RDC.

1. Revue de la littérature

1.1. Microfinance

1.1.1. Définition et Evolution de la Microfinance

Par microfinance, on entend toute structure financière ayant pour objet de financer les petits projets d'auto prise en charge de la population en vue de lutter contre la pauvreté et la thésaurisation. Ce sont des banques commerciales spécialisées en l'octroi des crédits à court termes dans le but d'accroître la capacité financière de bénéficiaires et de développer les secteurs vitaux par les services financiers offerts avec un taux d'intérêt relativement nul.

La microfinance présente une particularité intéressante : c'est l'un des rares exemples de transferts technologiques du Sud vers le Nord. Différents types d'Institutions de Microfinance (IMF) existent à travers le monde en développement depuis les années 1970 (<https://www.selfrance.org>). La plus connue, et celle qui a le plus essaimé, est la Grameen Bank du Bangladesh, son pays d'origine, conçue par l'économiste Mohammad Yunus en 1976, pour permettre aux femmes les plus pauvres d'échapper à la précarité et notamment à la dépendance par rapport à leurs fournisseurs, qui leur vendaient à crédit et à des prix très élevés les matières premières nécessaires à leurs petites activités artisanales. Il s'est appuyé sur la solidarité pour garantir le remboursement des prêts, par l'invention du système des groupes de caution solidaire (<https://www.selfrance.org>).

Depuis 1983, la Grameen Bank a pris la forme d'une banque commerciale ; fin 2007 et le début 2008, elle comptait 6,8 millions de clients dans 27 pays. Des systèmes inspirés de la Grameen Bank ont été créés dans de nombreux endroits à travers le monde, y compris dans le

Bronx à New York et en France qui facilite l'accès au crédit pour des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires du RMI qui souhaitent créer leur propre entreprise ou financer leur propre emploi.

En 1960, en Afrique en réalité, les pratiques de la microfinance sont encore plus anciennes, surtout celles qui relèvent de la collecte de la petite épargne. Dans des pays comme le Burkina Faso, le Togo ou le Cameroun par exemple (Ouedraogo, A. et al., 2009). D'après, les travaux du Professeur Hans Dieter Seibel (2006), l'association rotative d'épargne est une institution ancienne qui remonte au moins au XVIIe siècle. C'est à cette époque qu'elle est arrivée aux Caraïbes avec les esclaves Yoruba. Le terme « esusu » et la pratique qu'il décrit existent encore aujourd'hui. On parle ainsi de l'« esu » aux Bahamas, du « susu » à Tobago ou encore du « sou » à Trinidad. Chez les Yoruba du Nigeria, aujourd'hui, il est difficile de trouver un adulte qui ne soit pas membre d'au moins un « esusu ». L'institution existe dans toute l'Afrique de l'Ouest, ainsi que dans de nombreuses autres régions du monde où elle fait partie intégrante des micro-économies locales. Elle s'appelle « arisan » en Indonésie, « paluwagan » aux Philippines, « gameya » en Egypte, « ekub » en Ethiopie, « cuchubal » au Guatemala, etc.

1.1.2. Quels sont les objectifs de la microfinance ?

La microfinance vise à permettre aux exclus du système bancaire d'accéder à des services financiers, en premier lieu des microcrédits (<https://www.selfrance.org>). Mais elle offre aussi la possibilité d'épargner de petits montants, et, dans les systèmes les plus développés, d'effectuer transfert de fonds ou de proposer des instruments de paiement tels que les chèques, les virements, etc.

En effet, il existe plusieurs raisons qui expliquent pourquoi la majorité n'a pas accès aux banques. Il s'agit de :

- Les montants en jeu (besoins de crédit ou possibilités d'épargne) : le plus souvent, ils sont trop faibles pour intéresser les banques qui ne savent pas les gérer de façon rentable ;
- L'éloignement : en Afrique notamment, où les densités de population sont faibles et les réseaux bancaires peu décentralisés, l'éloignement est un frein important ;
- Des obstacles culturels qui rendent difficile l'interaction entre les banques et une majorité de la population : une population analphabète se retrouve face à la complexité des formulaires administratifs des banques ; les personnes instruites ont un certain « complexe de supériorité » par rapport aux personnes analphabètes qui ne se sentent pas à l'aise dans les banques.

1.2. Microcrédit

Pour Yunus Mohammed (1997), le microcrédit est un système d'aide sociale qui consiste à attribuer des prêts de très faibles montants à des entrepreneurs ou des artisans considérés comme insolubles par le système bancaire formel, ne pouvant donc pas avoir accès à des prêts bancaires classiques. Il a essentiellement tendance à se développer dans des pays pauvres afin de favoriser leur économie par la concrétisation de microprojets.

Barboza et Barreto (2006), disent que : « Le microcrédit...est une alternative financière, pour les gens de la plus faible tranche de distribution du revenu, qui permet de promouvoir le développement économique en rompant le cercle de la pauvreté à travers l'accès au crédit et en stimulant l'entrepreneuriat ».

C'est bien ce que nous confirment Gutierrez, N. et al. (2005) lorsqu'ils rédigent que : « Le microcrédit est l'offre de petits prêts pour des populations vraiment pauvres pour des projets d'auto-emploi qui génèrent du revenu ».

Ainsi, le microcrédit est une variante du crédit en quelque sorte qui se déroule non seulement dans les banques mais aussi et surtout dans les structures para-bancaires telles que les Organisations Non gouvernementales (ONG) qui gèrent le microcrédit, les tontines, les caisses locales d'épargne et de crédit, les associations, etc. D'après la pratique, le terme de microcrédit s'applique au financement des acteurs économiques les plus défavorisés des pays en voie de développement (Sylli, J. H., 2012). L'objectif est de permettre à ces différents acteurs d'accéder au crédit parfois pour des prêts de petites sommes, mais de pouvoir ainsi assurer le financement de leur muni projet. Selon Trader-finance.fr (cité par Sylli, J.H., 2012), le microcrédit est une forme de crédit conçue pour faciliter la réinsertion ou le retour à l'emploi d'une personne brisée.

1.3. Institution de Microfinance (IMF)

Une Institution de Microfinance (IMF) octroie des crédits, au même titre qu'une banque. Toutefois, le montant des prêts sollicités est inférieur à celui des prêts accordés par les banques traditionnelles. Ces petits prêts sont connus sous le nom de microcrédits (<https://www.ada-microfinance.org>). Les clients d'une IMF sont souvent des micro-entrepreneurs qui ont besoin d'un soutien économique pour lancer leur activité. Ce type de clients est considéré comme trop risqué par les banques traditionnelles parce qu'ils ne peuvent pas fournir de garanties réelles et parce qu'ils ont tendance à travailler dans le secteur informel de l'économie.

Il est de la coutume que la méthodologie déployée par les IMF permet d'analyser précisément la volonté et la capacité de paiement des clients. Elles réalisent le plus souvent une enquête de terrain afin de recueillir un maximum d'information, non seulement auprès du futur entrepreneur, mais aussi de son entourage. Les critères sont relativement simples en fonction du montant de crédit demandé ([Https://www.ada-microfinance.org](https://www.ada-microfinance.org)). Pour des montants plus importants, il est commun d'attendre que le client ait fait ses preuves et ait déjà effectué des remboursements sur des petits crédits.

❖ Comment peut-on travailler dans une IMF ?

Comme tout secteur d'activité, il y a plusieurs métiers possibles et plusieurs portes d'entrée pour travailler dans une IMF. Les métiers les plus exercés sont : agent de crédit, analyste financier, responsable d'agence, responsable de la gestion des risques, contrôleur de gestion, formateur en éducation financière, chargé de clientèle en agence, etc. ([Https://www.ada-microfinance.org](https://www.ada-microfinance.org)).

Par ailleurs, une IMF au bon fonctionnement recourt aux qualités humaines et la relation avec ses clients. Un professionnel de la microfinance doit disposer de pré-requis et de compétences clés, dont voici quelques illustrations :

- Connaître les aspects juridiques, les lois et les règlements du pays, dont ceux relatifs au secteur bancaire et (micro) financier ;
- Connaître les produits et services financiers et non financiers proposés par l'IMF à ses clients ;
- Etre capable d'expliquer clairement, voire de vulgariser, les principes de fonctionnement des produits et services financiers et non financiers proposés par l'IMF à une clientèle parfois néophyte ;
- Connaître les procédures d'octroi de crédit ;
- Etre capable d'évaluer les risques, quels qu'ils soient ;
- Savoir collecter l'épargne et gérer les liquidités ;
- Maîtriser les coûts de fonctionnement ;
- Savoir utiliser un SIG (système informatique et de gestion) ;
- Connaître les moyens de se prémunir contre la fraude.

Les Institutions de Microfinance (IMF) utilisent deux méthodes pour servir sa clientèle, l'une fondée sur un individu et l'autre sur un groupe.

- **Crédits individuels** : c'est le fait que les prêteurs du secteur informel accordent des crédits fondés sur la connaissance personnelle des emprunteurs plutôt que sur une analyse de faisabilité complexe. Les crédits sont octroyés à un seul individu avec un minimum de procédures bureaucratiques par rapport aux secteurs formels.
- **Crédits de groupe** : ils sont appelés aussi crédits solidaires. Ils font appel au regroupement de 5 à 100 personnes (ça dépend de l'IMF) partageant les mêmes sentiments.

1.4. Gestion des risques

1.4.1. Définitions

Le risque est une notion complexe et évolutive au regard de l'ampleur des activités de chaque IMF. Très souvent, ses définitions multiples revêtent un usage multidisciplinaire (Kermisch C, 2011). Ainsi, il est défini, en statistiques descriptives comme la probabilité d'exposition à un danger, à un événement (*maladie, décès, accident*) pendant un intervalle de temps défini. Il est donc la possibilité de survenue d'un événement indésirable, la probabilité d'occurrence d'un péril probable ou d'un aléa (<https://www.littre.org> > définition > risque).

Des nombreux auteurs ont apporté une définition du risque, selon Poumadere la définition la plus répondue est la suivante : « *les risques constituent une menace pour les êtres humains et ce à quoi ils sont attachés. Associé à la notion d'événement, le risque se définit comme une entité à deux dimensions : probabilité d'une part et conséquence(s) d'autre part. Mesure d'un danger associant une mesure de l'occurrence d'un événement indésirable et une mesure de ses effets ou conséquences* ».

Le risque possède également d'autres définitions quand il a trait à des situations commerciales ou techniques. Il est une notion difficile à cerner mais de façon générale, on peut dire que c'est une contingence indésirable, appréhendée, relativement anodine et peu probable. Par appréhendée, on entend par là que le risque est connu au préalable. L'exposition au risque résulte donc souvent d'une démarche volontaire, appelée prise de risque. En ce sens, le risque se distingue par exemple de l'aléa ou de l'incident, qui surviennent en général de façon imprévue.

Un risque est une contingence peu probable, ce qui constitue une autre différence par rapport au danger. On parle en effet de danger lorsque la probabilité d'occurrence et les conséquences sont importantes, tandis que le risque existe dès lors que sa probabilité d'occurrence n'est pas nulle. On dira à minimum que le risque est faible. L'appréciation de ces différents critères est

hautement subjective, ce qui peut justifier que dans les domaines scientifiques et techniques une définition quantifiable et plus rigoureuse du risque a été recherchée.

Le risque est donc une notion importante notamment dans les domaines de l'industrie, de l'environnement (risques industriels, risques majeurs), de la finance, du droit, de la santé, et bien sûr des assurances (Lumonansoni F, 2022).

Nous disons que la notion de risque est à la base d'une prise de décision rationnelle : on pèse le pour et le contre d'une action, on fait un pari en connaissance de cause. On accepte donc un risque ou pas, en fonction de l'évaluation que l'on fait de la situation. La perception du risque peut être entravée ou amplifiée par des facteurs subjectifs, propres à chaque être humain, et même par des facteurs culturels ou conjoncturels propres à des communautés humaines.

1.4.2. Le risque de crédit

Cette catégorie comporte le risque de crédit aux particuliers et entreprises, le risque de défaut, le risque de dépréciation de la qualité de crédit et le risque de recouvrement (Jousse G, 2004).

- ❖ **Le risque de défaut** : C'est le risque qu'un emprunteur ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements de paiement (incapacité d'honorer ses obligations de paiement des intérêts et/ou du principal d'une créance), c'est-à-dire que le débiteur ne peut pas rembourser sa dette.
- ❖ **Le risque de dépréciation de la qualité de crédit** : Ce risque est dû à la détérioration de la solidité financière de la contrepartie et par conséquent la qualité de la signature.
- ❖ **Le Risque de recouvrement** : le taux de recouvrement est fixé à priori. Il permet de calculer le montant récupéré sur l'actif de référence à l'issue de la défaillance. Ce type de risque constitue aujourd'hui encore le principal risque pour les établissements de crédit. Il est relatif au non remboursement à l'échéance par un particulier, une entreprise ou un emprunteur institutionnel des intérêts et/ou du principal.

Le risque de crédit est sans doute, celui auquel les institutions financières ont dû le plus souvent faire face. Ce risque est, incontestablement, le plus ancien de tous les risques. Il est le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations, ou à la détérioration de sa solidité financière ou de sa situation économique au point de dévaluer la créance que l'établissement de crédit détient sur lui (Touka Fattoun H. cité par Amini Kambale Matabishi, 2009).

Ce risque est inhérent à l'activité bancaire : celui de ne pas être remboursé à l'échéance du crédit. L'appréciation de ce risque est la responsabilité essentielle du métier de banquier mais

si les autorités monétaires ne sont pas en charge directement de sa surveillance, elles attachent un soin particulier au suivi de ce risque : en effectuant des contrôles sur place de la qualité des crédits accordés. Le risque de crédit est présent dans toutes les transactions qui ne sont pas réglées immédiatement à 100% (Bessis J, 2006). Mais au-delà de l'aspect réglementaire difficile à apprécier sur la base des documents comptables, l'analyse externe sait que le risque du crédit dépend également :

- ✓ De la nature du crédit, l'escompte par exemple, étant du crédit moins risqué qu'une avance en compte ;
- ✓ De la durée du crédit, les crédits à moyen et long terme étant considérés comme plus risqués que les crédits à court terme.

Toutefois, ces pratiques peuvent être au mieux déstabilisante et au pire désastreuse. C'est pourquoi, les demandes de crédit doivent sans équivoque faire l'objet d'une analyse minutieuse. Les décisions sont prises et rendues en toute transparence par des experts en risque de crédit, parfaitement compétents, s'appuyant sur des normes et des méthodes éprouvées. La constance en matière d'octroi de crédit doit être l'une des priorités des prêteurs que ce soit en période de prospérité qu'en période de crise.

1.4.3. Risques liés aux taux d'intérêt

La question du risque lié au taux d'intérêt est délicate dans la mesure où il existe de nos jours une multitude des taux avec des formules diverses (Patat J.P, 2002).

On pourrait citer notamment : les Taux Directeurs de la Banque Centrale, les Taux du Marché Monétaire pour les titres de créances négociables, les Taux du Marché Financier ou Taux à Long Terme pour les obligations, les Taux de Placement à Court Terme pour les comptes sur livrets, les Taux Débiteurs (Créditeurs) payés par un emprunteur (une banque) à son banquier (à ses déposants).

Les formules de taux vont des taux fixes aux taux variables en passant par les taux révisables et les taux administrés. En outre, l'impact de l'évolution défavorable des taux pour la banque est encore plus marqué lorsqu'il existe des options « cachées » ou « implicites » dans les produits bancaires. C'est notamment le cas des remboursements anticipés ou des dépôts à vue lorsque ceux-ci sont transférés vers des placements plus rémunérateurs du fait des conditions du marché. En effet dans une telle situation, la banque aura du mal à prévoir et mesurer avec exactitude les incidences du comportement futur de sa clientèle (Van Greuning, H. & Brojovic, S., 2004).

Le risque de taux est celui causée par la modification de l'équilibre entre l'offre et la demande de capitaux. C'est donc celui supporté par l'institution financière qui détient des créances et/ou dettes à taux fixe du fait de l'évolution ultérieure des taux d'intérêt. Il se répercute sur la situation de l'institution financière par deux voies.

La première, la plus connue est la liaison inverse taux d'intérêt-valeur d'actifs financiers, chaque actif réagit favorablement ou défavorablement aux variations de taux.

La seconde conduit, au niveau du compte de résultats, à un désajustement durable du rendement des emplois et du coût des ressources. On peut en effet distinguer :

❖ **Les emplois à taux fixe et les emplois à taux variable :**

- ✓ Un emploi à taux fixe est un emploi dont la rémunération ne se modifie pas quand les taux d'intérêt évoluent. Ainsi un crédit immobilier dont le taux est fixe au moment de l'octroi du crédit et qui ne se modifie pas tout au long de la période de remboursement qui peut durer jusqu'à vingt ans.
- ✓ Un emploi à taux variable est un emploi dont la rémunération évolue en même temps que les taux d'intérêt, soit parce que le crédit est à taux révisable ou plus simplement parce qu'il s'agit d'un crédit à court terme.

❖ **Les ressources gratuites et les ressources rémunérées :**

- ✓ Une ressource gratuite est de type dépôt à vue ;
- ✓ Une ressource rémunérée implique le versement d'intérêts aux taux en vigueur, d'intérêts qui sont fixes soit variables.

Le risque de taux des institutions financières est donc de constater un coût des ressources supérieur au rendement des emplois. En raison des définitions précédentes, il est clair que les emplois à taux fixe et les ressources gratuites ou à taux fixe ne répercutent pas les variations de taux, à la hausse comme à la baisse. D'où, en fonction de la structure de bilan entre emplois à taux fixe et à taux variable, entre ressources gratuites et ressources rémunérées, chaque institution financière présente une plus ou moins grande sensibilité de son produit net non bancaire aux variations de taux d'intérêt.

L'analyse doit s'efforcer d'apprécier la sensibilité tant du bilan que du compte de résultats aux fluctuations de taux. Il est aidé par l'étude d'activité qui s'est attachée à la structure des opérations de trésorerie et des opérations avec la clientèle.

2. Synthèse des travaux

Il est question de parcourir les travaux antérieurs relatifs à ce sujet en vue de nous situer et de recueillir des informations utiles à notre recherche. Nous allons tenter d'examiner les résultats de ces recherches antérieures réalisées par des chercheurs et de rapprocher leurs analyses et leurs conclusions.

Pour Maud Oustry (2007), Analyse des causes de non remboursement des crédits au Lac ALAOTRA à Madagascar. Quelles implications pour les groupements de crédit à caution solidaire, les institutions financières et le Projet BV Lac ? Il conclut qu'il est donc important pour le projet, de mieux cibler les paysans intéressés par ces techniques, pour ne pas offrir l'opportunité d'un crédit utilisé à d'autres fins, les précédents de non remboursement de crédit-projet étant nombreux au lac ALAOTRA. Par ailleurs, les exploitations agricoles sont imbriquées dans un système de services, et c'est seulement en facilitant l'accès à ces différents services : approvisionnement, commercialisation, technique agricole, et en renforçant les capacités des acteurs qu'une situation saine et stable de remboursement de crédit pourra être obtenue.

Quant à Mwene-Batu T. (2010), dans son travail intitulée « Gestion des risques de crédit en microfinance » ont démontré que : Les crédits ne sont pas mauvais pour la Mecre Katindo/Coopec et que le risque financier est lié d'une part au non remboursement des crédits. D'autre part, il est expliqué par la transformation d'échéances (risque d'illiquidité), la modification de l'équilibre entre offre et demande des capitaux (risque de taux), la variation du cours des devises (risque de change) etc. L'écart moyen favorable (après incorporation des provisions) de dollars, nous pousse à dire que les mécanismes de gestion de risques au sein de la Mecre Katindo/Coopec sont efficaces et qu'au seuil de 5% que l'évolution de l'épargne n'est pas à la base de l'évolution des crédits octroyés. D'autres facteurs peuvent expliquer le niveau de crédit tels que : l'importance de la garantie, les demandes de crédit, la qualité du demandeur etc.

Uleku Oyaka (cité par Mwene-Batu T., 2010), avait parlé sur la problématique des crédits octroyés aux membres des Coopératives d'Epargnes et de Crédit, cas de la COOFIPEC Goma. Il a montré que la non maîtrise de la gestion rationnelle par les membres et le choix non approprié des activités génératrices des recettes posent problème aux IMF, en outre, le retard d'octroi de crédit par les IMF posent aux membres à devenir opportunistes dans les activités. Le délai de remboursement ne tient pas compte de la rentabilité des activités mises en place par les membres et afin le manque de supports des bénéficiaires et leur suivi au quotidien.

D'une façon explicite Azokly R. (2010) dans ses analyses, a regroupé les causes des impayés en trois catégories : les causes liées à l'institution (l'insuffisance ou manque de suivi des clients financés, dossiers de prêts mal étudiés, violation par le staff des politiques et procédures de mise en place de crédit, fraude des agents) ; les causes liées à l'emprunteur (mauvaise gestion de l'entreprise, le non investissement du crédit dans l'entreprise, mauvaise foi) ; les causes externes (les catastrophes naturelles telles que les inondations, la sécheresse, l'invasion des criquets migrateurs, le tremblement de terre, maladie du client débiteur ou de ses proches, décès d'un proche du client ou de lui-même).

Lanha M. (2002), a étudié la résolution des problèmes d'informations en microfinance analysée à partir de la stratégie de Vita Micro Bank. Il a d'abord présenté les problèmes d'informations et les modèles théoriques de leurs résolutions. Après, il a poursuivi dans l'identification des relations entre la défaillance de remboursement de crédit et les attributs du micro-entrepreneur. Etant donné que le manque d'informations fiables sur les petits entrepreneurs et leurs projets est la cause essentielle de rationnement de crédit, il en ressort de ses conclusions que : la proportion de défaillance chez les hommes est significativement plus élevée que celle des femmes au seuil de 1%. Cette assertion a été confirmée par des études menées par Nzongang et al. (2010). Par contre, il a trouvé que le niveau d'étude n'est pas un déterminant significatif de la défaillance. Mais à l'inverse, il a observé que la proportion de défaillance chez les alphabètes est significativement plus élevée que celle des analphabètes au seuil de 5%. Il s'ensuit donc que l'âge de l'entrepreneur n'est pas un facteur de défaillance, alors que l'expérience dans l'activité réduit le risque de cette dernière. Le montant du prêt et les termes de remboursement présentent un grand risque de défaillance. Par contre, les crédits en caution solidaire ont de faible chance d'échec alors que les crédits soutenus par des garanties réelles donnent lieu à plus de défaillance que les autres.

Notre article se démarque de ces études antérieures du fait qu'il s'intéresse sur « l'analyse critiques des principaux risques des IMF en RDC : Identification et Thérapeutiques ».

3. Hypothèse de la recherche

Trois hypothèses semblent guider notre analyse à savoir :

H1 : L'instabilité du taux de change, la fragilité de l'économie nationale, l'absence de la culture entrepreneuriale dans le chef des ménages congolais, mauvaises qualités des politiques de crédit,...seraient autant de cause qui alimentent les risques au sein des IMF en RDC.

H2 : Les IMF en RDC courent plusieurs risques dans l'exercice quotidien de leurs activités dont les plus importants sont les risques opérationnels et extérieurs. Ces risques pourraient être à la base des cas récurrents de non remboursement de crédits octroyés aux membres.

H3 : La stabilité de la monnaie nationale en longue période des indicateurs globaux de l'économie nationale, l'amélioration du climat des affaires qui pourra inciter les nouveaux entrepreneurs à contracter des prêts et le renforcement des analyses pré-octroi crédits ainsi que l'amélioration de la qualité de politique et du profil des agents de crédit seraient des éléments essentiels pour une gestion optimale des risques au sein des IMF en RDC en général et celles de Kinshasa en particulier.

4. Méthodologie

Pour achever le présent article, nous avons procédé à l'analyse des données quantitatives collectée au niveau de la Banque Centrale du Congo. Nous avons eu à examiner les rapports relatifs aux activités de microfinance opérant en RDC pour nous aider à se servir des principales mesures de dispersion et de tendance centrale ainsi d'identifier ces risques et à proposer de pistes de solution en se fondant sur la théorie économique des IMF et du bien-être des ménages.

Nous avons fait recours à l'analyse documentaire. Nous avons exploité, entre autres, différents ouvrages, articles, rapports d'activités de la microfinance, les textes légaux sur les institutions de microfinance.

5. Analyse sur les principaux risques des IMF en RDC

5.1. Les principaux risques des IMF en RDC

Notre article s'inscrit dans sa finalité de décrire et d'analyser les Institutions et surtout celles de Kinshasa font face. Il serait question de les énumérer avec détail et de présenter les pistes de solution que la microfinance pourra utiliser pour y faire face.

De cette manière, nous allons essayer de passer en revue ces différents risques qui ralentissent la pérennité de ces Institutions de Microfinance. Sur ce, nous allons analyser quatre cinq, à savoir :

- Différents risques auxquels sont exposées les IMF ;
- Facteurs ralentissant le développement des IMF en RDC ;
- Indicateurs de performance des IMF ;
- Etude de risques de crédit dans les IMF en RDC ;
- Propositions et recommandations.

5. 1.1. Différents risques auxquels sont exposées les IMF

Nous avons trois différents risques auxquels sont exposées les IMF, à savoir :

- Surendettement,
- Gouvernance,
- Qualité de la gestion.

❖ **Surendettement :**

Pour éviter que le remboursement du crédit ne bouleverse l'économie des ménages, il importe d'adapter les produits et services aux capacités de remboursement des clients. Ceci amène à interroger la standardisation parfois excessive de l'offre des IMF et en particulier certaines limites du crédit du groupe. Le manque de flexibilité de ce produit par rapport à la situation particulière des membres du groupe montre que ce produit est couramment instrumentalisé par certains de ses membres au détriment des autres. Afin de dépasser ces limites, il importe pour les IMF de bien connaître leurs clients et adapter leurs services (Mohammed Abdon Ammor et al, 2009).

En outre, une des raisons possibles entraînant des situations de surendettement sont les « accidents individuels » ou « collectifs ». Dans ces conditions, les IMF appliquent parfois des procédures d'annulation ou rééchelonnement de la dette, de manière plus au moins institutionnalisée selon les cas. Plus systématiquement, les mécanismes d'assurance permettent aux clients de se couvrir contre les aléas de la vie, leur évitant de se trouver dans des situations inextricables en cas d'imprévu.

Enfin, le contexte de plus en plus courant, où plusieurs IMF opèrent dans la même zone, amène parfois les clients à accumuler plusieurs prêts sans que cela soit immédiatement détecté. Ces situations, parfois aggravées par des incitations au rendement mal conçue pour les agents de crédit, ou encore par des défaillances des systèmes de contrôle interne des IMF, peuvent dégénérer en des crises d'impayés massifs. Pour remédier à ces dangers, des dispositifs de centralisation des risques existent, qui permettent aux IMF d'échanger des informations sur leurs clients (endettement actuel, historiques de défauts de remboursement, etc.). Ces mécanismes, qui posent parfois des questions quant à la confidentialité des données personnelles ont le grand avantage de prévenir les situations d'endettement croisé et ainsi de désamorcer l'un des principaux engrenages du surendettement.

❖ **Gouvernance :**

En microfinance, le terme gouvernance renvoie presque toujours au concept de "corporate governance" pour les IMF, c'est-à-dire à l'ensemble des mécanismes organisationnels qui ont

pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants, autrement dit, qui "gouvernent" leur conduite et définissent leur espace discrétionnaire" pour reprendre la formule proposée par Charreaux, G. (2007). L'idée est de souligner l'ensemble des mécanismes de contrôle qui vont s'assurer de la correspondance des décisions prises par les IMF aux missions qu'elles se sont données (*en n'ignorant pas que toutes les IMF n'ont pas la même mission, compte tenu de l'hétérogénéité du secteur*).

❖ **Qualité de la gestion :**

La gestion de la qualité est l'ensemble des activités qui concourent à l'obtention de la qualité dans un cadre de production de biens ou de services ([Https://www.techno-science.net](https://www.techno-science.net)).

Plus largement, c'est aussi un moyen que se donnent certaines institutions de microfinance, dans des buts tels que la mise en conformité par rapport aux standards du marché, la recherche de l'efficacité, qui est l'efficacité avec économie de ressources, ou encore pour assurer leur pérennité en s'assurant de la satisfaction de leurs partenaires, aux clients en passant par les actionnaires, les employés et l'Etat.

Pour un produit ou un service, la gestion de la qualité est l'organisation et le pilotage mis en place pour garantir la satisfaction d'exigences, des parties prenantes internes et externes de l'institution et la prise en compte des risques de toute nature. Dans le cadre de la Qualité les parties prenantes sont les clients, les agents de crédit et l'institution de microfinance en général.

5.1.2. Facteurs ralentissant le développement des IMF en RDC

A l'heure actuelle, dans le secteur de la microfinance plusieurs facteurs bloquent son expansion. Ces blocages peuvent être situés à quatre niveaux, à savoir :

- Au niveau institutionnel (l'Etat),
- Au niveau des bailleurs de fonds,
- Au niveau de la population,
- Et enfin, au niveau des IMF.

❖ **Au niveau institutionnel (l'Etat) :**

Nous observons l'absence d'un cadre légal et réglementaire cohérent et adapté aux exigences du secteur dans le territoire national. Bien que ces institutions se réfèrent à l'instruction n°1, n°2 et n°3 de la Banque Centrale du Congo, celles-ci ne règlent pas les matières qui relèvent du domaine de la loi, à savoir :

- Les incitations fiscales à reconnaître aux IMF,
- Les dispositions pénales,

- Les règles relatives à la liquidation des IMF,
- La constitution ou l'institution d'un fonds public pour leur soutien, l'absence d'une politique nationale et des stratégies nationales pour ce secteur,
- La longue procédure d'agrément de celles-ci et la modicité des ressources humaines, matérielles et financière.

❖ **Au niveau des bailleurs de fonds :**

Le manque de cohésion et de coordination des interventions. On note, par exemple, que les systèmes de financement décentralisé ont bénéficié des appuis des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux mais du fait de leur manque de cohésion et de coordination rendent inefficace leur action par rapport à l'objectif d'amélioration des conditions des pauvres. Le lecteur dans la mise en œuvre des programmes appuyés par les bailleurs de fonds extérieurs.

❖ **Au niveau de la population :**

Ces IMF courent de risques lorsque la majorité de la population n'a pas respecté l'échéance de paiement de prêt contracté à la date de remboursement. Donc, ces IMF auront de sérieux problèmes de liquider étant donné que la population autrement appelé « les clients » ne parviennent plus à honorer ses engagements auprès de ces institutions. Celles-ci ne sauront pas à capitaliser les nouveaux clients parce qu'elles risquent de fermer ses portes. Outre, ces risques vont amener ces IMF de ne plus avoir des moyens (charges) pour supporter ses agents.

❖ **Au niveau des IMF :**

Nous disons que plusieurs facteurs endogènes relatifs au fonctionnement de celles-ci inhibent leur épanouissement, notamment le fait que l'offre des services financiers de ces institutions se trouvent limiter et orientée essentiellement vers le financement des activités commerciales des petites tailles, l'affectation des crédits pour ce secteur à la fin 2015 était de 64,8%, soit plus de la moitié des crédits accordés. Autrement dit, elles limitent les produits qu'elles offrent aux seuls épargnants et accordé le crédit de types classique. Elles ne fournissent aucun effort de diversification et partant, elles freinent par elles-mêmes leur épanouissement.

Ces institutions se trouvent inégalement et insuffisamment réparties sur le territoire national avec une forte concentration dans les milieux urbains abandonnant à leur triste sort les milieux ruraux.

Selon les estimations faites par l'autorité de réglementation, ces institutions se trouvent concentrer à 97% en milieux urbains notamment dans la ville province de Kinshasa. Toujours en matière de fonctionnement de ces institutions, la faiblesse de leur niveau de fonds propres et de fonds de roulement limite leur capacité d'intervenir sur le territoire national et constitue

un handicap de taille dans l'épanouissement et l'élargissement de leur gamme de produits pour satisfaire à la demande sans cesse croissante de leur clientèle.

La faiblesse de taille au niveau de leur fonctionnement est celle liée :

- A la faible qualification du personnel et au manque de professionnalisme de certains animateurs,
- L'inexistence d'une structure opérationnelle de refinancement,
- L'absence d'une planification stratégique,
- La forte dépendance vis-à-vis des partenaires extérieurs,
- Les niveaux élevés des taux d'intérêts et des charges de structure,
- La faiblesse dans le recouvrement des crédits,
- De la faiblesse du dispositif de contrôle interne qui ne permet pas de circonscrire l'ensemble des risques liés au processus de crédit.

5.1.3. Indicateurs de performance des IMF

Sur ce point, nous allons examiner la position de ces institutions face aux normes prudentielles des risques surtout celui du risque de crédit. L'agent de crédit a l'obligation de s'y informer avant de procéder à l'octroi du crédit. Dans de pareille circonstance, nous recourons à certains ratios qui sont énumérés de la manière suivante :

- Le Ratio de Liquidité (RL),
- Le Ratio de Fonds Propres (RFP),
- Le Ratio de Couverture de Risque (RCR),
- Le Ratio de Solvabilité (RS).

❖ Le Ratio de Liquidité (RL) :

Le ratio de liquidité exprime la différence entre l'actif et le passif à court terme d'une institution. Il existe deux formules de calcul pour évaluer le ratio de liquidité (<https://libeo.io/gestion-de-trésorerie/ratio-de-liquidité>). La première, il faut soustraire les stocks de l'actif circulant, diviser le résultat obtenu par les dettes à court terme, puis à multiplier le tout par 100.

$$- \text{RL} = \frac{\text{Actif circulant} - \text{Stocks}}{\text{Dettes à court termes}}$$

La seconde consiste à additionner les disponibilités aux créances clients, diviser le résultat par les dettes à court terme, puis à multiplier le total par 100.

$$- \text{RL} = \frac{\text{Actif circulant} + \text{Stocks}}{\text{Dettes à court termes}}$$

❖ **Le Ratio de Fonds Propres (RFP) :**

Le ratio de fonds propres mesure le levier financier d'une institution, c'est-à-dire le degré de financement de ses activités sur fonds propres ou par endettement (<https://www.oecd-ilibrary.org>). Il est exprimé par le rapport entre les fonds propres et le total des actifs :

$$- \text{RFP} = \frac{\text{Fonds Propres}}{\text{Total Actif}}$$

❖ **Le Ratio de Couverture de Risque (RCR) :**

Le ratio de Couverture de Risque se calcule en divisant les réserves pour créances douteuses par l'encours des crédits présentant des échéances impayées de plus de 30 jours ajouté à l'encours des crédits rééchelonnés (www.microrate.com).

$$- \text{RCR} = \frac{\text{Reserve pour creance douteuse}}{\text{encoures des credits}}$$

❖ **Le Ratio de Solvabilité (RS) :**

C'est un rapport entre le montant de Fonds Propres prudeniels et celui de l'ensemble des actifs pondérés. A cet effet, le ratio de solvabilité se calcul comme suit :

$$- \text{RS} = \frac{\text{Fonds Propres}}{\text{Total Actif}}$$

5.1.4. Etude de risque de crédit dans les IMF en RDC

Nous allons établir le rapport entre les crédits accordés par les IMF et leur disponible (avoir en caisse) pour voir si les crédits octroyés par ces institutions sont couverts par le fonds qu'ils détiennent en caisse ou non, si oui quelles sont les conséquences qui en découlent.

Sur base des données fournies par la Banque Centrale du Congo dans le rapport annuel des activités de microfinance, nous voulons d'abord calculer la moyenne des écarts de ces deux variables qui vont nous permettre de voir quand est ce que le crédit devient une charge avant son remboursement pour l'IMF.

Nous recourons dans le rapport annuel des activités de microfinance 2015 pour extraire nos données à la provenance de la Banque Centrale du Congo.

Tableau n°1. Evolution des crédits octroyés et des disponibles des IMF en USD de 2011-2020.

Années	Disponibles	Crédits accordés	Ecarts (yi)	(Yi - \bar{Y})	(Yi - \bar{Y}) ²
2011	59 556 588	79 296 439	19 739 851	-32 575 132	1,061 x 10 ¹⁵

2012	58 488 932	95 228 870	36 739 938	-15 575 045	2,426 x 10 ¹⁴
2013	69 425 608	117 658 654	48 233 046	-4 081 937	1,666 x 10 ¹³
2014	67 599 211	134 743 254	67 144 043	14 829 060	2,199 x 10 ¹⁴
2015	63 075 469	162 174 030	99 098 561	46 783 578	2,189 x 10 ¹⁵
2016	48 015 779	136 959 963	88 944 184	36 629 201	1,342 x 10 ¹⁵
2017	60 522 808	121 749 474	61 226 666	8 911 683	7,942 x 10 ¹³
2018	77 354 525	136 071 735	58 717 210	6 402 227	4,099 x 10 ¹³
2019	128 100 186	153 222 941	25 122 755	-27 192 228	7,394 x 10 ¹⁴
2020	135 371 761	153 555 337	18 183 576	-34 131 407	1,165 x 10 ¹⁵
Total	767 510 867	1 290 660 697	523 149 830		7,095 x 10¹⁵
Moyenne	76 751 087	1 290 660 697	52 314 983		

Source : Tableau conçu par nous-mêmes sur base des données issues des Rapports d'activités de la microfinance, BCC 2015, p. 43 et 2020, p. 30

Nous disons qu'après avoir calculé la moyenne des écarts entre les deux variables pour voir comment a évolué le disponible des IMF par rapport aux crédits octroyés, nous allons par la suite à travers la variance mesurer le risque auquel ces institutions font face en utilisant ses disponibles pour accorder le crédit.

Formule :

- Moyenne : $\bar{X} = \sum \frac{1}{n} \frac{1}{i=1} X_i$
- La moyenne des disponibles = $\frac{767\,510\,867}{10} = 76\,751\,087$
- La moyenne des écarts = $\frac{523\,149\,830}{10} = 52\,314\,983$

Par la moyenne de nos écarts, nous avons une somme de **52 314 983 \$ USD** de disponibles affectés au crédit, soit près de 68 % de disponibles. De ce résultat, nous constatons que les IMF prennent certains risques en donnant presque la grande partie de leur disponible en crédit, pour tant elles ne sont pas aussi rassurées que la somme prêtée (principale et intérêt) sera remboursé en entièreté et surtout dans le délai convenu à l'avance compte tenu de l'incertitude du futur.

Donc, nous pouvons dire qu'au moment d'octroi du crédit pour l'ensemble de ces Institutions de Microfinance, il y a en moyenne près de **52 314 983 \$ USD** de risques à prendre en compte, en tant qu'analyste financier. Il y a donc 68 % des disponibles que ces Institutions de Microfinance ont affecté au crédit sans contrôle et qui ne devrait pas y être conformément à

l'instruction n°002 relative aux Institutions de Microfinance qui l'empêche de faire face aux charges courantes de fonctionnement et de répondre au dépôt à vue d'autres clients (BCC, Instruction n° 002 : <http://microfinance.bcc.cd>). Elle court donc le risque de crédit.

Avec ces calculs de moyenne, le taux de liquidité en moyenne est de 14% qui sont en descend de celui exigé par l'institution de réglementation, soit au minimum 20%. Enfin, ce résultat nous permet de prouver suffisamment que le secteur de microfinance de la RDC fait face à des risques majeurs qui sont le plus souvent engendré par, la mauvaise politique alloué au crédit.

Après analyse, nous voulons vérifier a combien le taux d'illiquidité s'est réellement élevé à travers le calcul de la variance des écarts.

Formule :

$$- V(y) = \sum_{i=1}^n \frac{1}{n} (X_i - \bar{X})^2$$

$$- V(y) = \frac{7,095 \times 10^{15}}{10} = 7,095 \times 10^{14}$$

L'écart type se calcul de la manière suivante :

$$- S(y) = \sqrt{V(y)} = \sqrt{7,095 * 10^{14}} = 26\ 636\ 441\$ \text{ USD}$$

En comparant cet écart type de **26 636 441 \$ USD** par rapport à la moyenne des écarts qui est de **52 314 983 \$ USD**, nous comprendrons qu'il existe une grande dispersion des valeurs autour de la moyenne des écarts entre les disponibles des IMF et le crédit accordé.

Par cette valeur de l'écart type, nous pouvons dire qu'il n'y a pas des comportements homogènes dans la gestion de crédits ; ce qui augmente le risque de crédit. Cela devient plus visible par le calcul du coefficient de variation qui se détermine comme suit :

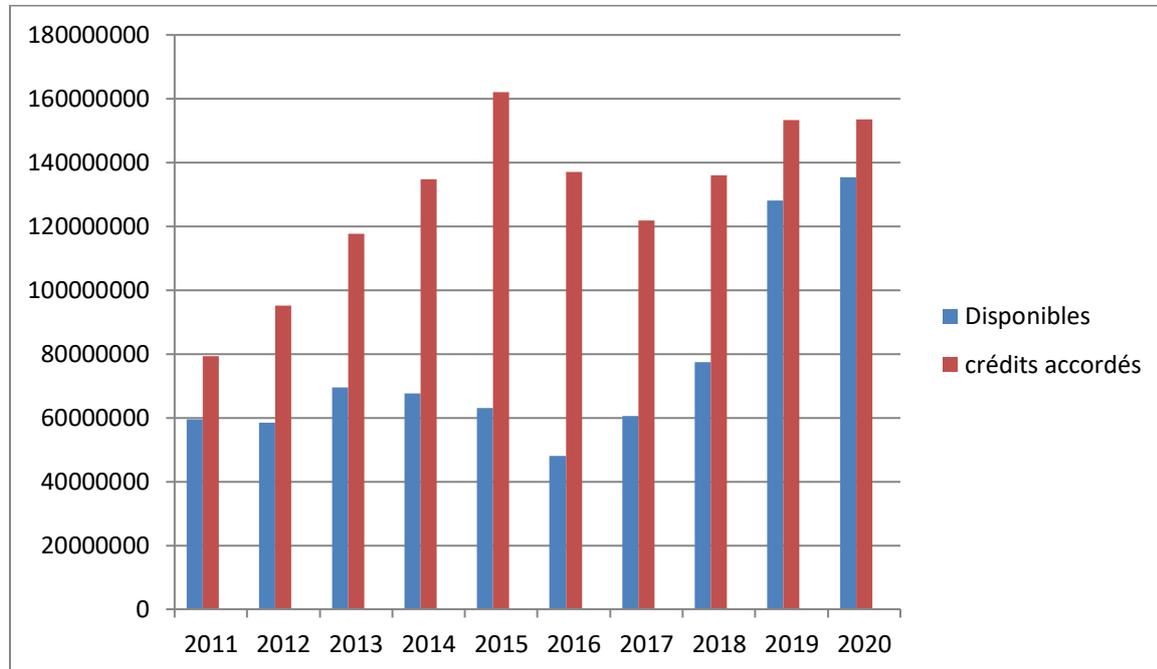
$$- CV = \frac{S(y)}{\bar{Y}} \times 100 =$$

$$- CV = \frac{26\ 636\ 441}{52\ 314\ 983} \times 100 = 51 \%$$

Le Coefficient de Variation ou CV est de **51 %**. Il est vraiment très grand. Ceci confirme encore plus la dispersion des valeurs par rapport à la moyenne. Nous pouvons dire qu'il y a l'hétérogénéité des valeurs. Car, le CV est supérieur à 30 % qui sont la norme préconisé. Partant de ces résultats de l'écart type et du CV, nous avons voulu montrer que l'IMF était dans une situation critique liée au risque de crédit et qu'elle mette sa vie en danger si elle ne prend pas des mesures pour y palier.

Pour clore notre analyse, illustrons graphiquement pour voir la tendance de ces deux variables évoquées ci-haut.

Graphique n°1. Evolution des crédits accordés en fonction des disponibles en USD



Source : Par nous-mêmes sur base des données issues des Rapports d'activités de la microfinance, BCC 2015 et 2020.

Nous disons qu'au vu de ce graphique, les crédits accordés évoluent plus vite qu'en période de 2011 à 2015 que les disponibles. Par contre, en 2016 et 2017, il y a une baisse des crédits accordés. De 2018 à 2020, les crédits accordés ont pris d'ascenseur et cela s'observe dans toutes les années d'études. Les IMF congolaises accordent des crédits qui dépassent les moyens qu'elles possèdent ce qui les empêchent de répondre favorablement aux besoins des clients qui ont des comptes à vue dans les IMF congolaises. Elles risquent même d'avoir des difficultés pour fonctionner alors qu'elles mettent 68 % de leurs disponibles à la disposition de demandeur de crédit. Ces institutions court le risque d'illiquidité.

5.1.5. Propositions et recommandations

Afin d'apporter une quelconque amélioration sur la gestion du risque de crédit au sein des IMF qui opère leurs activités sur le sol congolais, il serait judicieux de proposer les directives ci-après :

- Veiller au respect des normes prudentielles relatives à la couverture d'emplois à moyen et à long terme, tel que énoncer dans l'instruction n°002 de la Banque Centrale du Congo relative aux normes prudentielles des IMF ;
- Assurer une formation continue des agents de crédit ;

- Se rapprocher de la clientèle par des formations pour mieux connaître comment il alloue son crédit ;
- Veiller au respect de la politique de crédit mise en place au sein de l'institution, pour bien harmoniser les opérations ;
- Renforcer la procédure de recouvrement ;
- Analyser le dispositif et processus de gestion des risques du crédit en vue de détecter les éventuels dysfonctionnements ;
- Améliorer les conditions des agents de recouvrement ;
- La mise en place d'un tribunal juridique propre au secteur financier qui consiste à l'ouverture d'une procédure règlementaire.

Aux pouvoirs publics, nous suggérons ce qui suit :

- La mise en place des politiques sectorielles visant l'encadrement de la microfinance non seulement les IMF, mais aussi les bénéficiaires aux fins de réduire les risques et favoriser ainsi le développement des activités créatives des richesses ;
- De restaurer la confiance de la population congolaise dans le secteur financier à travers une bonne règlementation de ce secteur ;
- D'assurer la stabilité des institutions de la République et améliorer le climat des affaires pour attirer les nouveaux investisseurs qui auront besoin de crédit pour innover leurs affaires dans les pays.

Conclusion

Au terme de cette réflexion portant sur « l'analyse critique des principaux risques des Institutions de Microfinance en RDC : Identification et thérapeutiques », il apparaît que la microfinance est un outil de développement parmi d'autres de lutte contre la pauvreté et l'exclusion de populations défavorisées. Elle est constituée d'un ensemble des services financiers tels que les crédits, les épargne, les assurances,... qui visent à permettre aux populations exclues du système bancaire classique d'améliorer leurs revenus, par l'augmentation des ressources des ménages et l'accès au capital financier.

Nos lignes précédentes présentent la particularité de traiter de l'efficacité d'une IMF sous l'angle de l'adéquation entre l'accessibilité de son offre des produits et services financiers à une large majorité de population congolaise qui a un faible revenu et la nécessité de construire sa viabilité financière à travers une gestion des risques adéquats.

Les besoins en services financiers de la population étant permanents, les IMF doivent veiller à la viabilité et à la pérennité de leurs opérations. Cet objectif n'étant pas contradictoire avec celui de la lutte contre la pauvreté.

Nous nous sommes fixés pour objectif principal étant celui d'identifier les principaux risques auxquels font face les IMF en République Démocratique du Congo en générale et à Kinshasa en particulier ainsi que les causes souvent à la base des cas récurrents de non remboursement des crédits dans ces institutions en vue d'éventuelles propositions thérapeutiques.

Au terme de cette recherche, nous disons que l'instabilité du taux de change, la fragilité de l'économie nationale, l'absence de la culture entrepreneuriale dans le chef des ménages congolais, la mauvaise qualité des politiques de crédit,... sont autant des causes qui alimentent les risques au sein des IMF Congolaises. Et, que ce secteur court plusieurs risques dans l'exercice quotidien de ses activités.

Ces risques des IMF peuvent être regroupés en deux catégories ci-après :

- ✓ *Le risque de crédit* : comporte les risques par défaut, dépréciation de la qualité de crédit et recouvrement ;
- ✓ *Les risques liés aux taux d'intérêt* : est très délicat à cause d'une multitude des taux avec diverses formules. On peut les énumérer comme suit : les Taux Directeurs de la Banque Centrale, les Taux du Marché Monétaire pour les titres de créances négociables, les Taux du Marché Financier ou Taux à Long Terme pour les obligations, les Taux de Placement à Court Terme pour les comptes sur livrets, les Taux Débiteurs (Créditeurs) payés par un emprunteur (une banque) à son banquier (à ses déposants).

Quant au secteur de la microfinance, celui-ci est confronté à trois principaux risques, à savoir :

- ✓ *Le surendettement* : les clients accumulent plusieurs prêts auprès des IMF sans être détecté dans les mêmes zones. Dans ces situations, le rendement des agents de crédit est mal conçu, ou encore par des défaillances des systèmes de contrôle interne des IMF, peuvent dégénérer en des crises d'impayés massifs. Pour remédier à ces dangers d'informations et des risques existant entre les IMF et les clients, la meilleure solution c'est la « confidentialité des données personnelles » pour éviter dégénérer des crises d'impayés massifs.
- ✓ *La bonne gouvernance* : assure de la correspondance des décisions prises par les IMF aux missions qu'elles se sont données.

- ✓ *La gestion de qualité* : est l'ensemble des activités qui concourent à l'obtention de la qualité dans un cadre de production de biens ou de services pour la satisfaction des deux parties prenantes (les clients et l'institution).

Le portefeuille de crédit représente donc l'actif productif principal d'une IMF, sa maîtrise s'avère d'une importance capitale pour réaliser sa mission. Les IMF disposent des objectifs qui sont liés à favoriser l'accès des petits producteurs exclus du circuit bancaire à de services financiers de proximité et adaptés à la taille de leurs activités (micro entreprise ou micro crédit) , les aider à développer une Activité Génératrice des Revenus afin d'améliorer leur condition de vie. En outre, elles consistent à recevoir et garder leurs revenus sous forme d'épargne pour une consommation future ainsi que les services de micro assurance. Malheureusement, les IMF accordent des crédits qui dépassent les moyens qu'elles possèdent ; ce qui les empêche de répondre favorablement aux besoins des clients qui ont des comptes à vue dans les IMF locales. Elles risquent même d'avoir des difficultés pour fonctionner alors qu'elles mettent 68 % de leurs disponibles à la disposition de demandeurs de crédit. Ces institutions court le risque d'illiquidité.

En RDC, l'analyse de la viabilité financière des IMF relève que ces dernières font face à des contraintes liées à l'absence de plans d'affaires opérationnels, au manque d'informations financières fiables et à l'absence ou le manque de contrôle interne et externe des IMF.

Cette étude a permis de comprendre la gestion des risques dans les Institutions de Microfinance, à l'issue de nos recherches, nous avons réalisé que plus l'agent de crédit s'informe d'avantage sur la solvabilité du client, moins les risques de crédit encourus sont grands.

BIBLIOGRAPHIE

- Ammor Mohammed Abdon et al. (2009), « Voix de la microfinance : risques et protection des consommateurs en microfinance, Maroc », [en ligne], consulté le 27/04/2023 à 12h52'.
- Azokly R. (2010), « Les innovations réussies en matière de recouvrement des impayés des IMF », International Fund For Agricultural Development (IFAD).
- Barboza G.A. and Barreto H. (2006), « Learning by Association : Micro Crédit in Chiapas, Mexico », Contemporary Economic Policy, vol.24, n°2, April, pp.16
- Banque Centrale du Congo, « Instruction n° 002 relative aux normes prudentielles des Coopératives d'Épargne et de Crédit ainsi que des Institutions de Micro finance », [en ligne], Consulté le 5/06/2023, 15h21. <http://microfinance.bcc.cd › uploads ›>.
- Bessis J. (2006), « Risque du crédit et gestion de portefeuille de prêts bancaires », Edition Dalloz, Paris.
- Boye S, Hajdenbreg J. & poursat C. (2006), « Le guide de la microfinance : microcrédit et épargne pour le développement ». Eyrolles, éd. Organisation, Paris, pp. 79-81
- Charreaux G. (2007), « Dans Microfinance et gouvernance : réflexions pour une régulation articulée entre secteurs public et privé », Dans Monde en développement, N°138.
- Gutierrez-Nieto B., Serrano-Cinca C., Molinero C.M. (2005), « Microfinance Institutions and Efficiency », Omega International Journal of Management Science, article en impression, pp.1
- <https://www.littre.org › définition › risque>, consulté le 02/03/2023 à 17h14'.
- <https://www.ada-microfinance.org ›>, consulté le 12/04/2023 à 15h17'.
- <https://www.findevgateway.org › gestion-des-risques>, consulté le 26/04/2023 à 12h20.
- <https://www.selfrance.org ›>, consulté le 12/04/2023 à 11h27'.
- <https://www.techno-science.net>, consulté le 21/06/2023 à 9h15'.
- Ikiemi S. (2008), « La microfinance au Congo-Brazzaville : instrument de paupérisation », Edition Harmattan, Paris, pp.15.
- Jousse G. (2004), « Le risque, cet inconnu », Edition IMESTRA, Paris.
- Kalala Tshimpaka (2010), « Introduction à la Microfinance », 3ème graduat, UPC/FASE, pp. 37

- Kambale Matabishi A. (2009), « Risques de crédit dans une institution de micro finance en ville de Butembo, cas de crédit congolais pour la reconstruction », Université Catholique du Graben (U.C.G), Licence.
- Kermisch C. (2011), « Le concept du risque : De l'épistémologie à l'éthique », Edition Lavoisier, Paris.
- Kinzosi V. P. (2000), « Approche par la convention de Lomé et stratégies d'éradication de la pauvreté », In CADICEC information N° 79/80, IV^{ème} trimestre, Kinshasa.
- Lanha M. (2002), « Résolution des problèmes d'information en microfinance. Analyse à partir de la stratégie de Vital-Finance Bénin », Mondes en développement, 30 (119), pp. 47-62.
- Lumonsoni F. (2022), « Séminaire sur l'analyse de risque financier de la Raw Bank », L2 Gestion Financière, FASEG/UNIKIN.
- Matabisi L. N. (2011), « Microfinance is a tool for Finacial reconstruction in Past-conflict communités », Sauthen New Hampshire Univesity USA.
- Maud Oustry (2007), « Analyse des causes de non remboursement des crédits au Lac Alaotra à Madagascar. Quelles implications pour les groupements de crédit à caution solidaire, les institutions financières et le Projet BV Lac ? », Diplôme d'ingénieur de spécialisation en agronomie tropicale de l'institut des régions chaudes de Montpellier SUPAGRO (EX CNEARC), Option : Economie du Développement, Décembre.
- Mwene-Batu T. (2010), « Gestion des risques de crédit en microfinance », Institut Supérieur de Management des Grands Lacs, Goma RDC.
- Nzongang et al. (2010), « Détermination des impayés dans les Institutions de Microfinance en zone urbaine : le cas du réseau MUFFA (Mutuelle des Femmes Africaines) au Cameroun », JEL D82, G14, G21, G32, G33.
- Ouedraogo A et al. (2009), « La microfinance en Afrique de l'Ouest : Histoires et innovations », Edition Karthala, Paris.
- Patat J.P. (2002), « La monnaie, système financier et politique monétaire », 6^{ème} éd. Economica, Paris.
- RDC, « loi N°002/2002 du 02 février 2002 portant, disposition applicable aux Coopératives d'Epargne et de Crédit en RDC », titre 04, article 58 à 61.
- RDC, « loi N°11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à l'activité de la microfinance en RDC », exposé des motifs.

- Seibel, H.D. (2006), « De la microfinance informelle au linkage banking : interactions entre théorie et pratique », In DIALOGUE, N°36, Luxembourg.
- Sylli, J H. (2012), « Le microcrédit dans le programme de lutte contre la pauvreté chez les femmes au Bénin : Mythe ou Réalité », Mémoire de maîtrise en sociologie, Faculté des Etudes Supérieures et Postdoctorales de l'Université Laval, Canada, pp. 19
- Van Greuning H. et Brojovic S. (2004), « Analyse et gestion du risque bancaire : un cadre de référence de la gouvernance d'entreprise et du risque financier », Edition ESKA, Paris.
- Yunus M. (1997), « Vers un monde sans pauvreté », Edition JC Lattès, Paris.